



Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 septembre 2013

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2013-8-8-6

Service consulté

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR LA VIE SCOLAIRE

Résumé : Le Conseil Général a inscrit un crédit au BP 2013 au titre de ses aides à divers organismes liés à la vie scolaire. Le rapport propose l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'Association "Jeunes, Emploi, Formation" et de 1 850 € à l'Amicale du Personnel du collège Kennedy, à MULHOUSE.

Par délibération du 5 décembre 2012, le Conseil Général a inscrit un crédit de 172 374 € au BP 2013 pour l'attribution de subventions à divers organismes et associations liés à la vie scolaire. La Commission Permanente a reçu délégation pour l'affectation de ce crédit, étant entendu que :

- Le Conseil Général a fixé, dès le 12 octobre 2012, lors de l'examen du rapport relatif au fonctionnement des collèges en 2013, le montant des subventions attribuées aux foyers socio-éducatifs des collèges (32 292 € au total),
- La Commission Permanente a déjà affecté un montant de 107 131 €, par délibérations du 18 janvier et du 15 mars 2013, pour l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes, les associations organisatrices de concours scolaires locaux, le CDDP, l'association EDUC'ENVIA 68, l'association départementale de l'OCCE et les associations liées à la scolarisation dans les établissements pénitentiaires.

Le présent rapport propose l'attribution d'une subvention :

- * à l'association « Jeunes-Emploi-Formation » (JEF), pour l'organisation du Salon Régional Formation Emploi,
- * à l'Amicale du Personnel du collège Kennedy, à MULHOUSE, pour les frais de stationnement des véhicules du personnel.

I. Le Salon Régional Formation Emploi

L'association JEF organise chaque année, le Salon Régional Formation Emploi de COLMAR.

Il s'agit d'une plate-forme très complète rassemblant, en un même moment et en un même lieu, de très nombreux acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi : établissements d'enseignement professionnel, organismes de formation continue, structures paritaires de conseil et de financement de la formation, centres de bilan de compétences, entreprises régionales, écoles, organisations professionnelles, structures d'insertion etc...

Le Salon 2013 a réuni 245 exposants et accueilli 20 432 visiteurs. 87 % des visiteurs ont jugé le Salon « intéressant ». La manifestation était subventionnée par le Département à hauteur de 15 000 €, conformément à la décision de la Commission Permanente, le 7 septembre 2012.

L'édition "2014" du Salon se déroulera les 24 et 25 janvier 2014 au Parc Expo de COLMAR, comme les années précédentes. L'association JEF sollicite à nouveau une subvention départementale de 15 000 € pour la préparation de cette manifestation. Je vous propose de répondre favorablement à cette demande.

II Le stationnement des véhicules du personnel du collège Kennedy, à MULHOUSE.

Le personnel du collège Kennedy, à MULHOUSE, ne dispose plus de parking sur le site de l'établissement (centre-ville), depuis la construction d'un gymnase, en 2008.

Par délibération du 20 décembre 2007, la Commission Permanente s'est prononcée favorablement pour le subventionnement du stationnement payant des véhicules du personnel du collège à l'extérieur de l'établissement, en partenariat avec la Ville de MULHOUSE, sur la base suivante :

Département : 25 %
Ville de MULHOUSE : 25 %
Personnel concerné : 50 %

Une convention triennale fixant les modalités d'attribution de la subvention a été signée en 2008 avec la Ville de MULHOUSE et l'Amicale du personnel du collège, gestionnaire du dispositif. Cette convention a été renouvelée, le 20 septembre 2010, pour les années 2011 à 2013.

Je vous propose de m'autoriser à verser, à l'Amicale du personnel, une subvention d'un montant de 1 850 € représentant la participation départementale, au titre de l'année scolaire 2012/2013, pour 20 personnes.

---000---

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'accorder des subventions de :

- * 15 000 € pour l'association "Jeunes Emploi, Formation" pour la préparation du Salon Régional Formation Emploi 2014,
- * 1 850 € pour l'Amicale du personnel du collège Kennedy, à MULHOUSE, pour le stationnement des véhicules des enseignants.

Les crédits seront prélevés au programme E 755, chapitre 65, fonction 28, nature 6574, code/programme 26273 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER